

## VOTRE CPAM VOUS INFORME

### Vous avez besoin d'une attestation de droits ?

**Votre situation vient de changer** (nouvel emploi, déménagement, changement de mutuelle...) et vous avez **besoin d'une attestation de droits à l'Assurance Maladie pour vous-même ou pour chacun des bénéficiaires qui vous sont rattachés ?**

Désormais, grâce à votre compte ameli, **téléchargez votre attestation en ligne sur votre ordinateur**. Quelques secondes suffisent !

### Comment procéder ?

- ↳ Munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale et de votre code d'accès\* à votre compte ameli (adressé par courrier par l'Assurance Maladie),
- ↳ Connectez-vous sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
  - Cliquez sur « Mon compte » et identifiez-vous
  - Accédez à la rubrique « Mes demandes », « Demander une attestation de droits »
  - Téléchargez votre attestation

*\* Vous n'avez pas reçu de code par courrier ou vous l'avez perdu ? Faites une demande sur [ameli.fr](http://ameli.fr) et un nouveau code vous sera adressé sous 8 à 10 jours.*

Je clique sur  
 "Mon compte"  
 à gauche de  
 mon écran.



Pour simplifier vos démarches, l'Assurance Maladie met régulièrement de nouveaux services à votre disposition sur [ameli.fr](http://ameli.fr). N'attendez plus pour les découvrir et ouvrez votre compte sur [ameli.fr](http://ameli.fr). Vous aurez la possibilité de :

- ↳ suivre vos remboursements en temps réel
- ↳ contacter votre Caisse d'Assurance Maladie
- ↳ disposer de votre relevé annuel de prestations destiné aux services fiscaux
- ↳ demander une attestation de paiement d'indemnités journalières
- ↳ déclarer la perte ou le vol de votre carte Vitale
- ↳ commander une carte européenne d'Assurance Maladie